



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

17/02/2026

Procès-verbal n°05

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT.

Sont également présents : Céline LASSAIGNE (DTN adjointe), Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Demande de report, inversion, changement de terrain
2. Championnats Régionaux 2026

1. DEMANDE DE REPORT, INVERSION, CHANGEMENT DE TERRAIN

RAPPEL : D'une manière générale et afin de faciliter l'organisation des officiels déjà prépositionnés et des équipes concernés le cas échéant, la CFS souhaite que toutes les demandes de modifications d'horaires, de reports, d'inversions de rencontres ou de changements de terrain soient transmises dès que possible. La CFS remercie par avance les clubs concernés pour leur compréhension. Aussi, vous pouvez retrouver les numéros de chaque rencontre sur MyWBSC.

Les clubs des **Huskies de Rouen** et du **PUC** ont fait une demande de report pour les rencontres de J1 de Division 1 Baseball (rencontre n°D10101 / D10102).

Demande : Jouer les rencontres le dimanche 05 avril à partir de 11h.

REFUS CFS

Les clubs des **Huskies de Rouen** et du **PUC** ont fait une demande de report pour les rencontres de J9 de Division 1 Baseball (rencontre n°D90101 / D90102).

Demande : Jouer les rencontres le dimanche 27 juin à partir de 11h.

REFUS CFS

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2026

Après retours et transmissions par les Ligues et leurs commissions régionales respectives, la CFS peut dresser un premier bilan suivant quant à l'homologation des championnats régionaux 2026 :

Les championnats suivants ont été homologués par la CFS suite aux corrections demandées :

- Ligue Auvergne Rhône Alpes - R1, R2, R3 Baseball et R1 Féminine Softball
- Ligue Bourgogne Franche Comté - R1 Baseball
- Ligue Centre Val de Loire - R1 Baseball
- Ligue des Hauts de France - R1 Baseball
- Ligue Grand-Est - R1 Baseball
- Ligue Grand-Est - R1 Féminine Softball
- Ligue Ile de France - R1 Féminine Softball

- Ligue Normandie - R1 Baseball
- Ligue Nouvelle-Aquitaine - R1 Baseball
- Ligue Nouvelle-Aquitaine - R1 Féminine Softball
- Ligue Occitanie - R1 et R2 Baseball
- Ligue Pays-de-la-Loire - R1 Baseball
- Ligue Sud - R1 et R2 Baseball
- Ligue Sud - R1 Féminine Softball

La CFS demande aux ligues suivantes d'effectuer les dernières modifications nécessaires pour homologuer leurs championnats :

- Ligue Bretagne - R1 Baseball
- Ligue Ile de France - R1, R2, R3 Baseball

La CFS tient à saluer la création d'un championnat féminin de softball en Occitanie. Bien qu'il ne remplisse pas encore les critères permettant homologation vis-à-vis du nombre de matchs proposés, cette initiative constitue un signal très encourageant en vue d'une homologation possible dès la saison 2027.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président de séance

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>